

Question orale de Monsieur Alain Mathot à Monsieur le Ministre des Finances Didier Reynders concernant le service de l'Inspection Spéciale des Impôts.

Monsieur le Ministre,

La cour des comptes a rendu un rapport concernant l'organisation et le fonctionnement de l'ISI. Celui-ci met en exergue notamment le fonctionnement de ce département en ce qui concerne les ressources humaines et l'organisation du personnel au sein de l'ISI.

Ce point du rapport met en lumière que le nombre de collaborateurs actuellement est bien inférieur au nombre annoncé lors de votre fameuse réforme Coperfin. Il manque encore 21% de collaborateur afin d'atteindre le nombre prévu de 622 agents.

L'un des problèmes à soulever est que les agents travaillant à l'ISI sont en réalité détachés d'autres administrations et sont donc susceptibles de retourner d'où ils viennent à leur propre demande. Il y a donc là clairement un problème par rapport au nombre de collaborateurs et surtout à la stabilité du service de l'ISI. En effet, dans un tel service, une rotation importante du personnel constitue une perte de ressources et de connaissances qui freine la lutte contre la grande fraude.

Nous apprenons que l'ISI offre la possibilité, mais non l'obligation de suivre des formations à la demande de ces agents détachés. Dès lors, il n'existe pas de politique systématique de formation continue qui identifierait les besoins et lacunes des collaborateurs.

Rappelons-le, l'ISI est l'administration qui est chargée de lutter contre la fraude fiscale grave et organisée.

Il est donc aberrant que la formation et l'engagement ne soient pas suivis plus sérieusement.

Monsieur le Ministre,

Pourquoi les agents travaillant pour l'ISI sont-ils principalement détachés à leur demande d'autres services et non pas nommés dans ce service ?

Pourquoi ne pas organiser des mises en compétitions, suivant des critères de sélection préétablie, comme pour les autres services et dès lors ne pas détacher du personnel ?

Quel est la proportion d'agents détachés et nommés au sein de cette administration ?

Pourquoi n'y a-t-il pas de politique de formation systématique ? Ne pensez-vous pas que dans un tel service il serait normal et même primordial que les formations soient poussées et précises en matière de lutte contre la grande fraude fiscale ?

De plus, les formations que vous proposées sont-elles spécifiquement axées sur la lutte contre la grande fraude fiscale ou font-elles parties de packages proposés à l'ensemble des fonctionnaires, tous services confondus?

Je vous remercie